

## Procès-Verbal du Conseil général du 7 décembre 2023

M. Pascal Jaggi, Président, ouvre la séance à 20h00.

Il fait part de 2 naissances au village depuis le dernier Conseil. Il s'agit de Mara Gonçalves dos Santos, née le 26.06.2023 et de Liam Schwab, né le 30.09.2023.

### 1. Appel et assermentation des nouveaux membres

La secrétaire passe à l'appel des membres : 26 personnes sont présentes, 15 personnes sont excusées et il est constaté 5 absents (**annexe 1**).

La Municipalité est représentée dans son intégralité.

Le Président procède à 1 nouvelle assermentation lors de ce Conseil. Il s'agit de Madame Anne-Marie Lugeon.

Deux auditeurs sont présents. Il s'agit de Madame Caroline Gebhard et de Monsieur Kapil Braissant.

Le Conseil compte à ce jour 47 membres. Le quorum étant atteint, le Président ouvre officiellement la séance et l'assemblée peut valablement délibérer.

### 2. Présentation et validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel et assermentation des nouveaux membres
2. Présentation et validation de l'ordre du jour
3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Nominations statutaires
5. Préavis 6/23 « Budget 2024 »
  - 5.1 Rapport de la commission de gestion
6. Préavis 7/23 « Demande d'un crédit d'étude pour l'amélioration de la défense incendie et de l'approvisionnement en eau potable de la commune »
  - 6.1 Rapport de la commission de gestion
7. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil Général
8. Divers

L'ordre du jour est **accepté** par l'assemblée à main levée et à l'**unanimité**.

### 3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance

La lecture du procès-verbal de la dernière séance n'est pas demandée.

Aucune modification n'est proposée et le PV est **accepté** par l'assemblée à la majorité avec **1 abstention**.

### 4. Nominations statutaires

Lors du dernier Conseil, Monsieur Nicolas Guerry a été nommé pour la commission de gestion et des finances. Selon l'article 33.- du Conseil Général :

« Le conseil élit une commission de gestion et des finances chargée d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée. Cette commission est également chargée d'examiner le budget, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunt et le projet d'arrêté d'imposition. Elle est composée de 3 membres et d'un suppléant. Ils sont désignés pour la durée de la législature.

Aucun membre du personnel communal ne peut en faire partie.

Au surplus, les articles 86 et suivants du présent règlement s'appliquent ».

De ce fait, Monsieur Nicolas Guerry en tant qu'employé communal ne peut pas faire partie de cette Commission.

Monsieur Nicolas Guerry se retire.

Monsieur Christian Walther qui est suppléant reprend sa place mais il manque une personne suppléante pour compléter la commission de gestion.

Madame Diane Raemy se propose comme suppléante pour cette commission.

L'élection est tacite.

### 5. Préavis 6/23 « Budget 2024 »

M. Laurent Michel présente sur écran le préavis 6/23 (**annexe 2**) et donne des explications sur la situation financière de la commune. Ont été distribués le plan des dépenses d'investissements sur les crédits déjà votés par le conseil général (**annexe 3**) et le budget par ordre administratif (**annexe 4**).

Lors de sa séance du 30.10.2023, la Municipalité a adopté le budget pour l'année 2024.

Les charges sont estimées à Frs 1'492'506.-

Les revenus sont estimés à Frs 1'404'631.-

**Ce qui laisse apparaître un excédent de charges de Frs 87'875.-**

M. Laurent Michel lit la conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis 6/23 Budget pour l'année 2024

- Oûi le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Le Conseil Général de Chevilly décide :

- D'approuver le budget de l'année 2024 tel que présenté, avec un excédent de charges de Frs 87'875.-.

### 5.1 Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Messieurs Stéphane Oulevay, Pierre-Yves Roberti, Nicolas Guerry et Christian Walther s'est réunie en date du 6 novembre 2023 pour procéder à l'examen du préavis 6/23 en présence de Messieurs Jean-François Braissant, Syndic, Laurant Michel vice-syndic, Stéphane Ecuyer et Cédric Gaudin, municipaux. Ils étaient accompagnés de Madame Sandra Braissant, boursière. Ladite commission s'est réunie également le 27 novembre 2023 en l'absence de Nicolas Guerry, pour l'examen du projet de rapport. **(annexe 5)**

La commission remercie Monsieur Laurent Michel, en charge des finances, et Madame Sandra Braissant, Boursière, pour le préavis détaillé qui a été remis et pour toutes les informations complémentaires fournies lors du passage en revue des comptes.

La commission demande à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté, avec une perte de Frs 87'875.- soit 6.3 % des revenus.

Questions :

M. Julien Wegmüller : Les dépenses de Frs 320'000 pour 2025 et 2026 sont pour quelles raisons ?

M. Jean-François Braissant, Syndic C'est une participation à la mise en conformité de la conduite d'eau potable dans le village de Moiry, conduite qui alimente notre défense incendie via notre réservoir et nous assure une pression et le débit nécessaire à nos bornes hydrantes de défense incendie.

M. Cédric Gaudin précise que c'est le tronçon depuis le réservoir jusqu'au milieu du village qui doit être redimensionné.

M. Laurent Michel rajoute que l'ECA a demandé une augmentation de la capacité du réservoir. La Municipalité a proposé à la Commune de Moiry la modification du col de cygne du réservoir pour éviter, pour le moment, une augmentation de la capacité du réservoir.

M. Yves Kubler demande, à la suite du rapport de la commission de gestion, s'il y a eu un changement du programme informatique, est-ce une demande du Canton ?

Mme Sandra Braissant répond que oui, c'est une obligation.

Comme il n'y a plus de question, le Président propose de passer au vote : **L'Assemblée approuve le budget 2024 à main levée et à l'unanimité.**

### 6. Préavis 7/23 « Demande d'un crédit d'étude pour l'amélioration de la défense incendie et de l'approvisionnement en eau potable de la commune »

M. Cédric Gaudin donne quelques explications du préavis 7/23 **(annexe 6)**. Sur écran, il présente le plan de réseau d'eau du village.

Il y a encore environ 700 mètres de tronçon de conduites au sein du village qui datent de la création du réseau de distribution d'eau potable en 1907.

Pour la réalisation de cet avant-projet, une enveloppe de Frs 50'000.- sera nécessaire pour l'étude par un bureau d'ingénieurs (plusieurs devis demandés).

M. Cédric Gaudin lit la conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis 7/23 « Demande d'un crédit d'étude pour l'amélioration de la défense incendie et de l'approvisionnement en eau potable de la commune »
- Oûi le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Le Conseil Général de Chevilly :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de Frs. 50'000.- pour l'étude de l'amélioration de la défense incendie et de l'approvisionnement en eau potable de la commune et d'accepter de financer cette étude par le biais du fonds de réserve dédié.

## **6.1 Rapport de la commission de gestion et finances**

La commission de gestion et des finances, composée de Messieurs Nicolas Guerry, Pierre-Yves Roberti, Christian Walther et Stéphane Oulevay s'est réunie en date du 6 novembre 2023 pour examiner le préavis 7/23 (**annexe 7**), en présence de Mme Sandra Braissant, boursière, de Monsieur Jean-François Braissant, Syndic, ainsi que de Messieurs Cédric Gaudin, Stéphane Ecuyer et Laurent Michel, municipaux.

La commission tient à remercier madame la Boursière et Messieurs les Municipaux pour la qualité des informations fournies sur le préavis et les renseignements complémentaires donnés.

La commission s'est réunie le 27 novembre 2023, en l'absence de Nicolas Guerry, pour statuer sur les éléments que constituent le préavis cité en titre.

Naturellement, au vu de la situation actuelle de réseau d'eau potable et de notre défense incendie, nous ne pouvons que suivre la demande de la Municipalité.

La commission de gestion et des finances vous recommande à l'unanimité au Conseil d'accepter le préavis 7/23.

Questions :

M. Olivier Ray demande si, dans cette étude, les contrôles des conduites qui mènent aux différentes maisons et locatifs correspondes aux normes ? Lors des futurs travaux sur le réseau est-ce que l'installation de compteurs est prévue au fur et à mesures du changement des conduites ?

M. Cédric Gaudin explique que cela est prévu, mais pas sur cette étude.

M. Laurent Michel rajoute que du moment où l'on touche l'alimentation d'eau des vieilles maisons, cela va demander une remise aux normes des introductions.

M. Olivier Ray soulève que cela va occasionner des frais pour les propriétaires.

M. Laurent Michel précise que par rapport aux compteurs, c'est une question encore totalement ouverte et il n'y a pas eu de prise de position. Notre règlement nous permet une facturation au forfait ou au compteur.

M. Jean-Luc Simond demande si la pression augmentera en permanence ou seulement en cas d'incendie ?

M. Cédric Gaudin répond que ce sera uniquement en cas d'incendie.

M. Yves Kubler demande si, lors des ouvertures de routes, d'autres aménagements sont prévus ?

M. Jean-François Braissant, Syndic explique qu'on pourrait entrevoir d'arboriser ou de faire certains changements. Il faudra tenir compte de l'aspect pratique de la circulation. Certaines conduites aériennes électrique pourraient être mises sous terre. Cela représente des coûts qu'il faudra calculer.

M. Laurent Michel précise que le coût de l'étude urbanistique est de Frs 80'000

**M. Le Président passe à la votation du préavis 7/23. Ce dernier est accepté à l'unanimité.**

## 7. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil Général

M. Stéphane Ecuyer : Bâtiments, Police des constructions, Eclairage public, Tourisme :

**Bâtiments :** Pour le collège, les boilers pack sont à présent installés et en fonction. Cette étape conditionnelle accomplie, nous allons pouvoir toucher le subside qui était prévu pour le chauffage à pellets. Les locataires de l'appartement du premier étage ont donné leur congé pour la fin de l'année. Quelques travaux de rafraîchissement seront effectués dans le courant du mois de janvier. Une annonce a été publiée pour trouver des nouveaux locataires pour début février. A la grande salle, qui a plus de 20 ans, une réfection du parquet (ponçage et vitrification) est au programme des entretiens de l'année prochaine.

**Police des constructions :** Nous avons toujours quatre importants chantiers en cours qui devraient se boucler par la délivrance du permis d'habiter d'ici l'été prochain.

Un certain nombre de pompes à chaleur et de panneaux photovoltaïques ont été posés ce semestre, ainsi que plusieurs demandes devant être encore réalisées, un pas de plus vers la transition énergétique.

**Eclairage public :** Un lampadaire à Champ-Record et deux points d'éclairage du chemin des Ecoliers sont en pannes, ils seront remis en état tout prochainement.

**PACom :** Depuis juin, nous avons travaillé à la finalisation du dossier pour la mise à l'enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 26 août au 25 septembre, avec également une séance d'information publique le 29 août pour présenter le projet à la population. L'enquête s'est clôturée avec 6 oppositions. Nous les avons étudiées et préparées avec notre mandataire en vue des séances de conciliation avec les opposants. Celles-ci se sont déroulées les 28 et 29 novembre derniers. Pour la suite de la procédure, les opposants vont recevoir les minutes des séances (procès-verbal) que nous avons eues avec eux, puis ils auront 10 jours pour se prononcer et se positionner. Ensuite, en fonction de leurs prises de position, nous devrons adapter le plan et le règlement sur un certain nombre de points. Ceci va nous amener à devoir faire une mise à l'enquête complémentaire sur ces adaptations qui devront être validées par examen préalable complémentaire auprès de la DGTL. Pour le Conseil, le PACom pourrait être présenté pour approbation au plus tôt en juin 2024

M. Cédric Gaudin : Eaux, Epuration, Pompiers, Police :

**Eaux :** L'été 2023 a été quasiment le même que 2022 en termes d'approvisionnement en eau potable pour la Commune. Nous avons dû également faire un tout ménage de restriction d'eau pour nous permettre de rester en autosuffisance, ce qui a été le cas, et nous vous remercions de l'avoir respecté au mieux. En comparaison avec 2022, le débit de la source n'était pas descendu sous la barre des 100 l/min, alors que cette année on est descendu à 85 l/min. Au vu de la météo du mois de novembre et de début décembre, le débit de la source est d'environ 700 l/min. Pour ce qui est de la qualité de l'eau, tout est en ordre.

**Epuration :** Comme annoncé lors du dernier conseil, les analyses de rejet début 2023 n'étaient que partiellement aux normes. Un contrôle des installations de la STEP a été effectué, et quelques réglages ont été modifiés, ce qui a permis d'obtenir des résultats d'analyses aux normes.

Concernant les travaux de changement de canalisations d'eau potable à la rue du Four, la réalisation s'est bien passée. Lors du Préavis, il était question que la Romande Energie participe aux travaux en posant des tubes en prévision d'enterrer la ligne aérienne, mais cela ne s'est pas fait. Cette société a demandé un devis à l'entreprise à FFA, qui était mandatée pour les travaux. Ce devis est arrivé le jour du début des travaux et, malgré plusieurs relances La Romande Energie a renoncé à poser les tubes dans cette fouille, vu le prix trop élevé des travaux. Par conséquent, la totalité de la facture est à la charge de la Commune.

**EHVV :** À la suite de l'assermentation du 1<sup>er</sup> Conseil Intercommunal et du CODIR, le comité directeur s'est rencontré à plusieurs reprises, pour former des commissions et des groupes de travail, à savoir :

- une commission juridique et financière, qui travaillera sur un nouveau règlement de l'épuration, qui sera présenté prochainement, Règlement qui pourrait être modifié par les Communes selon leurs spécificités ou accepté tel que proposé.
- Une commission technique STEP, qui s'occupera du projet de construction de la nouvelle STEP à la Sarraz
- Une commission technique réseau, qui va s'occuper du projet de construction, des canalisations intercommunales à construire et des anciennes STEP existantes qui seront transformées en STAP.

Un appel d'offre a été demandé à différents bureaux d'ingénieurs pour un chiffrage plus précis des coûts de ce projet.

Le CODIR est également en train d'analyser et de comparer diverses offres.

**Police :** Il y a eu des cambriolages dans des voitures au sein du village, donc ne rien laisser de valeur dans vos véhicules et les verrouiller.

Il y a un autre point concernant la police mais M. Laurent Michel va vous en parler.

Mme Chantal Bielser : Affaires sociales, Domaines, Forêts, Parcs et promenades, Cimetière, Déchets :

**Affaires sociales :** l'ARASMAC propose ses services gratuitement pour se renseigner sur les assurances maladie.

Pour L'AJERCO, M. Laurent Michel dans le budget a parlé d'augmentation dues aux revalorisations salariales et à de nouvelles structures, mais il y a aussi des normes fédérales et cantonales, face aux bâtiments, auxquels l'AJERCO doit se soumettre et les financer. Par exemple, l'évier pour se laver les mains ne peut pas être utilisé pour laver les légumes, il faut un certain nombre de WC par rapport aux nombres d'enfants, ce qui engendre des frais supplémentaires.

Le repas des aînés du 30 septembre a rassemblé 36 personnes. Il se fait toujours avec la commune de Ferreyres et tout s'est bien passé.

Le Travailleur Social de Proximité (TSP) fera une permanence éphémère à Chevilly, certains vendredis entre les mois de mars, avril et mai, à l'ancien abattoir. Cela sera transmis via notre prochain Flash Info. La police relève les bienfaits de sa présence en particulier dans la commune de La Sarraz.

**Déchets** : Sachant qu'il n'y a plus qu'un tas de fumier à Chevilly, un container a été placé pour essai devant chez moi, à la rue de L'Eglise et a disposition de tous pour les déchets ménager. Pour l'instant, le contenu est correct. Avec l'aide de Nicolas Guerry, employé communal, il est vidé environ toutes les 6 semaines sur le tas de fumier de M. Jean-François Braissant, Syndic. Nous souhaitons étendre cet essai, en mettant un container à la rue des Fontaines et peut-être à la rue du Collège. La compostière de Dizy est en réflexion pour développer quelque chose dans ce sens.

Le coup de balai aura lieu le 20 avril 2024

**Parc et Promenades** : Le compteur a été mis pour permettre des statistiques sur le nombre de visiteurs sur le site de la Tine

**Forêts** : Les sapins seront disponibles comme chaque année, lors de la journée des petits comptes le 16 décembre.

M. Maël Sauter demande ce qu'il va être fait des statistiques obtenues par ce compteur ? Est-ce qu'il y aura de nouveaux aménagements ?

Mme Chantal Bielser explique que cela est géré par l'ARCAM pour voir la fréquentation du site. Pour le moment il n'y a pas eu de retour.

M. Laurent Michel : Ecoles, Finances, Protection civile, Mobilité :

**ASI7** : Tous les tableaux interactifs ont été posés à fin août. L'investissement est bien dans le budget, coût final de CHF 320'000 pour un préavis de CHF 340'000. Globalement de très bons retours des utilisateurs.

Le comité directeur travail sur les pré-études liées au projet de développement 2021-2036. Pour les salles de gym cela avance bien, c'est plus difficile au niveau du bâtiment scolaire, car il y aura encore une limite de construction liée au projet de route de contournement de la Sarraz.

Des discussions sont en cours avec les Municipalités sur certains aspects de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, qui doit rentrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cela pourrait avoir un impact sur la clé de répartition des frais de l'ASI7. Si c'est le cas, il s'agira de modifier les statuts et cela nécessitera la sollicitation des commissions des 7 Communes au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 et du Conseil en juin 2024.

Au niveau du budget 2024 il est stable par rapport à 2023 qui lui était en forte hausse en lien avec l'énergie, les transports et l'indexation des salaires.

**AIPCV** : Le budget 2024 a été très challengé vu la forte croissance des coûts annoncée, alors que 2023 a démontré que les recettes étaient trop optimistes.

Le budget admis par le Conseil Intercommunal avec deux amendements proposés par la Commission de gestion, Un signal a été donné que le portemonnaie des communes n'était pas extensible à souhait.

**Protection Civile** : Les coûts sont toujours bien maîtrisés, ils sont dilués par la croissance de la population du district.

La 2<sup>ème</sup> version des statuts qui doit remplacer la convention existante entre les communes, qui devrait être présentée d'ici peu aux commissions et probablement au Conseil en juin 2024.

**PRU** : Concernant le PRU (Point de rencontre d'urgence), soit l'ancien abattoir, nous avons reçu le matériel radio.

La génératrice de secours a pu être testée lors du 1<sup>er</sup> août. Elle fonctionne parfaitement,

Il doit y avoir encore une modification au niveau du tableau électrique.

Une petite réserve de fuel doit être constituée pour être pleinement opérationnel en cas de crise cet hiver.

**Règlement de Police :** Le chantier vise à remplacer notre règlement de police, élaboré en 1946 par la Municipalité et validé par le Conseil d'Etat seulement en 1950. Le projet de remplacer ce règlement avance rapidement.

Il était impératif de le modifier pour que la Municipalité puisse agir face à certaines situations (parcage ou camping sauvage, usage abusif du domaine public, littering, etc.). La Municipalité a eu une première séance avec la Commission permanente pour poser le contexte. Dans un deuxième temps, la Municipalité a transmis la proposition du nouveau règlement pour examen, dans le but de le présenter au Conseil du mois de juin.

M. Jean-François Braissant, Syndic : Administration générale, Routes :

**Routes :** La réfection du chemin des Ecoliers est terminée et concluante. Encore quelques questions concernant la retenue des boulets qui se trouve de chaque côté du chemin. La Municipalité devra faire en sorte que l'entretien se fasse régulièrement et correctement.

La Municipalité vous avait présenté le préavis concernant le 30km/h dans le village, qui avait été accepté. Depuis hier soir, les totems 30km/h ont été posés, il y a aussi le panneau de la descente de la rue de la Diaz. Ces totems sont posés de manière provisoire. La signalisation routière du Canton, a conseillé d'attendre quelques mois avant de faire les marquages, au cas où on considérerait que les totems ne sont pas à la bonne place. La pose du radar pédagogique aura lieu le 20 décembre, Il sera déplacé régulièrement et mis à différents endroits du village.

Nous avons remis certaines plaques de rues qui s'étaient dégradées au niveau de la couleur. La cause est une mauvaise application de la peinture. Nous continuerons à changer les dernières plaques qui en ont besoin.

En ce qui concerne la réfection de la route de Cuarnens, je remercie le Conseil d'avoir accepté le montant mis au budget. Au niveau pratique une réfection avait déjà été faite le long du bois de la Posogne, en direction de Cuarnens. C'était le secteur le plus dégradé. Toujours direction Cuarnens, il y a encore un secteur qui appartient à Chevilly, puis la route arrive sur les communes de la Chaux et Cuarnens. J'ai pris contact avec eux pour savoir s'ils étaient intéressés à se regrouper pour ces travaux. La commune de Cuarnens a répondu négativement car ils ont d'autres chantiers et la commune de la Chaux n'a pas donné de réponse claire mais aurait prévu la dépense dans son budget. Cela est à suivre. Par rapport à ces travaux, c'est l'entreprise Camandona qui a été mandatée. L'exécution des travaux devrait être en mars-avril 2024.

Pour finir, je remercie encore toutes les personnes qui année après années prennent du temps pour la commune. Ce sont les commissions, le bureau communal et Nicolas Guerry, notre employé communal.

Une pensée pour les personnes qui n'ont pas pu se déplacer ce soir pour cause de maladie, nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

La société de tir a été dissoute après 20 ans de standby. Le fond de caisse qui restait, à savoir environ CHF 7'000. -- a été remis à la commune.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

Je vous annonce que pour le prochain Conseil, Geneviève Herbst, secrétaire du Conseil et moi-même allons quitter nos postes. Cela pour diverses raisons personnelles et professionnelles. Donc, si un des postes vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec la Municipalité ou avec nous.

Je remercie toutes les personnes qui se dévouent et s'investissent pour les commissions et la commune. Cela fait plaisir de voir un jeune venir au Conseil comme ce soir même qu'en tant qu'auditeur.

## 8. Divers

M. Jean-François Braissant, Syndic, rebondit en expliquant la participation au Conseil. Nous avons pensé à une solution pour attirer les jeunes. Il y a un embryon qui a démarré, malheureusement il y a eu un petit souci de planning. Maintenant nous allons y réfléchir plus sérieusement pour essayer d'intéresser les nouveaux habitant et les jeunes et nous espérons ainsi pouvoir faire vivre notre commune ainsi que le conseil afin d'avancer dans tous les projets futurs qui se présentent.

Le Président lève la séance à 21h37

La Président du Conseil Général

La secrétaire du Conseil Général

Pascal Jaggi

Geneviève Herbst